

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉCOLES, COLLÈGES & LYCÉES

1. Préambule

Dans chaque département, un Correspondant Scolaire Départemental (CSD) est nommé par le Président du Comité Départemental. Informer, Organiser, Médiatiser sont les objectifs de son action. Le Comité Départemental est le support de l'action. Il encourage et soutient les événements.

Le CSD organise son action départementale sous la responsabilité du Président départemental. Il fixe les dates des rencontres, les lieux d'actions, s'assure de la disponibilité du matériel, désigne les arbitres et veille au bon déroulement des tournois. Le CSD rappelle les objectifs du secteur scolaire à tous les participants.

Les objectifs se traduisent par la recherche de la participation du plus grand nombre d'élèves et du plus grand nombre d'établissements du département. En particulier, le CSD organise une campagne d'information à partir de la rentrée et, il a le souci de la relation importante avec les acteurs de l'Éducation nationale (Inspecteurs d'académie, Inspecteurs départementaux, services de Jeunesse et Sports, Chefs d'établissements, directeurs d'école).

De même, dans chaque Ligue, un Correspondant Scolaire Académique (CSA) est nommé par le président de Ligue. Il coordonne les actions de la Ligue en direction des scolaires en étroite contact avec les Correspondants Scolaires Départementaux. Il rend compte de son action auprès du Comité directeur de la Ligue et informe le Délégué National aux compétitions scolaires.

L'inscription est gratuite pour les phases départementales et académiques. Pour la phase nationale, une participation aux frais d'organisation est demandée (hébergement, repas, récompenses,...).

2. Description

Les championnats scolaires se déroulent en trois phases :

- Phase 1 : **individuelle et départementale** donnant accès à la finale académique.
- Phase 2 : **par équipe et académique** donnant accès à la finale nationale.
- Phase 3 : **par équipe et nationale** décernant le titre de champion de France.

3. Phase départementale

3.1. Organisation

Les départements sont libres d'adopter la configuration sportive qui correspondra le mieux à leur environnement et à leur situation et qui favorisera la participation du plus grand nombre.

Des phases individuelles avec éventuellement des phases par équipes peuvent être organisées par type d'établissement :

- Ecoles élémentaires et maternelles
- Collèges
- Lycées et lycées professionnels (facultatif, laissé à l'appréciation du CDJE)

Les modalités d'organisation spécifiques sont mises en place par le CSD sous réserve qu'il les transmette au CSA, avec copie au président de Ligue et au Délégué National aux compétitions scolaires.

Cette phase doit se dérouler avant le 31 janvier, un mercredi après-midi de préférence, pour ne pas empiéter sur les autres compétitions fédérales.

Chaque joueur représente son établissement. Il est souhaitable de faire apparaître le nom de l'établissement scolaire à la place de celui du club FFE qui a pris sa licence dans les documents publiés (classements, grilles américaines...)

3.2. Déroulement des rencontres

Pour cette phase, la compétition est considérée comme individuelle. Des tournois par type d'établissement sont organisés.

Il est déconseillé de regrouper des joueurs provenant de 2 types d'établissements différents dans un même tournoi.

En école, il peut être approprié d'organiser des tournois par catégorie d'âge (Ppo, Pou, Pup) afin de permettre aux plus jeunes de participer à une compétition qui leur laisse des chances raisonnables de gagner des parties.

La cadence de jeu est unique, soit 15mn chacun au KO ou une cadence Fisher équivalente, système suisse intégral en 5 Rondes minimum, piloté par un Arbitre Fédéral (AF3 au moins).

L'organisation au niveau départemental de plusieurs tournois scolaires, sur plusieurs lieux et à différentes dates, favorise la participation du plus grand nombre.

Le classement est individuel. Les départages préconisés en système suisse sont dans l'ordre le Buchholz et le cumulatif. Il est conseillé de récompenser chaque participant (ex :Echec et mat junior, médaille, diplôme ...).

Un CDJE peut, après accord du Correspondant Scolaire Académique, organiser une finale départementale sur le modèle de la finale académique, dans la mesure où le nombre d'établissements s'avère trop important pour la phase académique. Cette finale permet de déterminer les équipes qualifiées pour la phase académique.

En l'absence de finale départementale par équipe, un classement par établissement est établi d'après le total des points des **8 meilleurs participant(e)s dont au moins les 2** premières filles d'une même école ou d'un même collège et des 4 premiers **participant(e)s** d'un même lycée.

Si une phase départementale par équipe est mise en place, il est conseillé d'adopter les règles en vigueur pour la phase académique ci-dessous.

4. Phase académique

4.1. Qualification des équipes

Les Ligues peuvent adopter un règlement spécifique :

- pour fixer le nombre d'équipes qualifiées en phase académique dans chaque catégorie.
- pour fixer le mode de répartition des équipes entre les différents Comités départementaux.
- Pour fixer le nombre maximum d'équipes par établissement.

Ce règlement spécifique doit être validé par le Délégué National aux compétitions scolaires.

En l'absence de règlement spécifique, le dispositif suivant s'applique :

1. Peuvent qualifier 1 équipe à la finale académique :
 - les établissements qui ont présenté à la phase départementale au moins 6 joueurs dont au moins 2 filles.
 - les établissements qui ont présenté à la phase départementale au moins 7 joueurs dont au moins 1 fille.
2. Peuvent qualifier 2 équipes à la phase académique :
 - les établissements présentant au moins 15 joueurs dont au moins 3 filles à la phase départementale.

Les équipes peuvent compter des joueurs n'ayant pas participé à la phase départementale.

4.2. Constitution des équipes

L'accompagnateur de l'équipe doit fournir à l'organisateur une liste ordonnée complète avec numéro de licence valide obligatoire de ses compétiteurs au plus tard le lundi précédant la compétition (envoi par courriel). Sauf cas de force majeure, cette liste ne sera plus modifiée. Tous les joueurs (10 noms maximum **dont au moins 2 filles** pour une équipe d'école ou de collège, et 5 noms maximum pour une équipe de lycée) sont consignés en une liste unique dont l'ordre ne sera plus modifié. L'échiquier laissé vacant par un joueur est comblé par le joueur qui le suit immédiatement dans la liste initiale.

Pour chaque joueur, le classement à prendre en compte est le Elo rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE. Si aucun classement n'est disponible, le joueur est non classé et un classement fictif de 800 lui sera attribué.

L'ordre des joueurs dans la liste doit respecter les 2 points suivants :

- Si deux joueurs classés ont une différence de classement de plus de 100 points, le mieux classé doit être placé devant le moins bien classé.
- Les non classés sont placés en fin de liste dans n'importe quel ordre avec le classement fictif de 800.

Des exemples sont donnés en annexe 1.

Le capitaine doit veiller à la bonne application de la composition de son équipe et en cas de litige il est seul responsable d'une éventuelle erreur de placement ou de composition (cf. § Pénalités). Cependant l'arbitre doit avoir un rôle moteur dans les conseils et les vérifications d'avant match.

La composition de chaque équipe doit être fournie au plus tard 5 minutes après l'affichage des appariements de la ronde suivante.

Si personne ne donne la composition :

- Lors de la 1^o ronde les 8 (4) premiers de la liste ordonnée complète joueront
- Lors des rondes suivantes, la composition restera ce qu'elle était à la ronde précédente.

À l'issue de ces finales, le titre de champion d'Académie École/Collège/Lycée est décerné. L'équipe championne d'académie est qualifiée pour la finale nationale. En cas de désistement de celle-ci, le CSA procède au repêchage d'une autre équipe dans l'ordre du classement des équipes établi à la fin de la phase académique conformément à l'article 6 Classements et départages.

4.3. Organisation

La phase académique doit se dérouler avant le 15 avril.

Les finales académiques se déroulent en 3 tournois : écoles, collèges et lycées.

Ceux-ci sont organisés en 5 rondes minimum, à la cadence de 15 min ko par joueur (ou une cadence Fischer équivalente). Le système suisse, toutes rondes ou Molter sera choisi en fonction du nombre d'équipes. Cependant, pour la motivation et l'intérêt des joueurs, le système suisse ou toutes rondes est à privilégier.

Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition.

Le classement à prendre en compte est le classement rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE, et en dernier, l'estimation Elo rapide.

Si le nombre d'équipes est inférieur à 5, l'organisateur peut organiser un toutes rondes en match aller retour.

Exemples :

- 4 équipes : toutes rondes en aller-retour, soit 6 rondes
- 5 ou 6 équipes : toutes rondes, soit 5 rondes.
- 7 ou 8 équipes : l'arbitre choisira en concertation avec le CSA le système le plus adapté soit toutes rondes en 7 rondes, soit suisse en 5 rondes.
- 9 équipes et plus : système suisse en 5 rondes minimum.

L'arbitre principal doit être AF3 minimum. Il est fortement recommandé de prévoir un arbitre adjoint supplémentaire par groupe de 8 équipes.

Spécificités pour les lycées :

La catégorie « Lycée » comprend également les Lycées professionnels. La phase académique qualifiera le champion et le vice-champion pour la finale nationale. En cas de désistement d'une des 2 équipes, le repêchage de l'équipe ayant fini 3^e (ou après) sera laissé à l'appréciation du CSA.

5. Phase nationale

5.1. Composition des tournois

Chaque académie qualifie 2 équipes de 4 pour disputer le titre de champion de France des Lycées, 1 équipe de 8 pour disputer le titre de champion de France des Collèges et 1 équipe de 8 pour disputer le titre de champion de France des Écoles.

Les établissements qualifiés doivent confirmer leur participation à la phase nationale auprès du Délégué National aux compétitions scolaires au plus tard le 15 avril et envoyer tous les documents demandés à l'organisateur, 3 semaines avant la date de la finale prévue, sous peine de non qualification.

Chaque académie des champions des Lycées, des Collèges et des Écoles de la saison précédente, qualifiera une équipe supplémentaire.

5.2. Déroulement des tournois

Ils se déroulent au système suisse en 9 rondes. La cadence est de 15 min + 5 sec. par coup pour tous les établissements scolaires.

Les équipes sont numérotées en fonction de la moyenne des classements (Elo rapide, à défaut le classement Fide, puis l'Elo FFE) de tous les joueurs figurant sur la feuille de composition.

L'arbitre principal doit être AF3 minimum et doit être assisté d'au moins 3 arbitres adjoints ou aides-arbitres.

5.3. Composition des équipes

Elles sont composées sur le modèle de la phase académique.

5.4. Titre

À l'issue de ces finales, le titre de champion de France École/Collège/Lycée est décerné.

6. Classements et départages (phases académique et nationale)

Au système toutes rondes ou suisse, le score découle du cumul des résultats acquis sur tous les échiquiers, les parties nulles ne comptant pas. Chaque match gagné rapporte 3 points à l'équipe, un match nul 2 points, 1 match perdu devant l'échiquier 1 point et par forfait 0 point. Si une équipe est exempte, elle marque 3 points de match à 0 et 5 points de parties à 0 dans les catégories collèges et écoles, 3 points de match à 0 et 3 points de parties à 0 en Lycées.

À la fin du tournoi, les points de match sont cumulés et servent à construire le classement des équipes.

En cas d'égalité de points de match entre plusieurs équipes en tête du classement, les départages suivants seront utilisés pour décerner le titre de champion :

En tournoi « toutes-rondes » :

1. le **différentiel** (différence entre les victoires et les défaites)
2. moyenne élo la plus faible
3. équipe la plus jeune

En système suisse :

si 2 premières équipes ex-æquo :

1. résultat de la confrontation directe
2. Buchholz (somme des points des équipes rencontrées)
3. moyenne élo la plus faible
4. équipe la plus jeune

si plus de 2 équipes ex-æquo en tête du tableau :

1. Buchholz (somme des points des équipes rencontrées)
2. moyenne élo la plus faible
3. équipe la plus jeune

Les places de 2^e et 3^e seront également déterminées selon le principe précédent.

Dans la suite du classement, les équipes à égalité de points sont déclarées ex-æquo.

Pénalités

- En cas d'absence d'une féminine : -1 point de partie pour une féminine manquante, à soustraire du nombre de points réalisé par l'équipe fautive avec gain à l'échiquier correspondant pour l'équipe adverse.
- En cas d'absence d'un joueur : 0 sur le dernier échiquier avec gain à l'échiquier correspondant pour l'équipe adverse.
- En cas de joueurs mal placés, tout joueur en infraction sera sanctionné d'un forfait administratif.

7. Transmission

Lors des phases départementales, des phases académique et nationale, les groupes sont gérés comme toutes les autres compétitions fédérales avec saisie des résultats des équipes et des classements sur le site Internet fédéral par l'arbitre de la compétition.

De plus, les listes des participants des phases départementales sont fournies au Correspondant Scolaire Académique, lequel les transmet au Délégué National aux compétitions scolaires, en précisant, pour chaque compétiteur : Civilité/Nom/Prénom/Date de Naissance/Établissement Scolaire pour l'année en cours/Type et numéro de licence détenue.

Les tournois individuels sont traités comme tous les autres tournois de la FFE et les résultats sont mis en ligne sur le site Internet FFE. Enfin, le Correspondant Scolaire Académique fait parvenir au Délégué National aux compétitions scolaires, les résultats des finales académiques, en précisant les noms et adresses des responsables des équipes qualifiées pour les finales nationales.

8. Annexe 1

Constitution des équipes en école et collège (phases académique et nationale)

Rappels des règles et exemples

Une équipe doit obligatoirement être constituée de la façon suivante :

8 à 10 élèves de l'établissement, dont au moins 2 filles, licenciés à la FFE

Remarques :

1. Les joueurs peuvent ne pas avoir participé aux phases précédentes du championnat scolaire,
2. A chaque ronde, seuls 8 élèves jouent dont deux filles.

Le tableau ci-dessous doit être rempli en ordonnant obligatoirement vos joueurs en suivant scrupuleusement les règles ci-dessous.

L'ordre ne pourra plus être modifié après le début de la compétition.

1^e règle : mettre en premier les *joueurs classés*¹ en respectant la *règle des 100 points*² sur les elos rapides,

2^e règle : mettre ensuite les *joueurs non classés* dans l'ordre que l'on veut.

Liste valide			
N°	Joueur	cat	Classement rapide (sinon FIDE, sinon elo FFE)
1	Malo	Pup	1540
2	Bruno	Pup	1630
3	Gaël	Pup	1250
4	Marc	Pou	960
5	Marion	Pup	810
6	Antoine	Pup	999 800
7	Antonin	Ppo	799 800
8	Pierre	Pou	799 800
9	Angèle	Ppo	799 800
Bruno peut être mis derrière Malo car $1630 - 1540 = 90 < 100$.			
Antoine doit être mis derrière Marion car il est non classé.			
Marion et Angèle devront obligatoirement jouer toutes les rondes.			

Liste non valide			
N°	Joueur	cat	Classement rapide (sinon FIDE, sinon elo FFE)
1	Malo	Pup	1540
2	Bruno	Pup	1630
3	Antoine	Pup	999 800
4	Gaël	Pup	1250
5	Marion	Pup	810
6	Marc	Pou	960
7	Antonin	Ppo	799-800
8	Pierre	Pou	799-800
9	Angèle	Ppo	799-800
Antoine n'est pas classé, il ne peut donc être devant des classés.			
Marion doit être derrière Marc car $960 - 810 = 150 > 100$.			

¹ Un joueur est classé lorsque son indice rapide ne se termine pas par un 9.
Exemple Antoine a un indice rapide de 999, il n'est donc pas classé et sera positionné dans la 2^e partie de la liste. Son indice est ramené à 800.

² Règle des 100 points : 2 joueurs classés peuvent être intervertis si leur différence d'indice rapide ne dépasse pas 100 points. Voir l'exemple dans la liste valide.